

Séance du 05 juin 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchegaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Bail à construction au profit de la Société KORIC.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance des 26 et 27 mars derniers, vous avez autorisé la signature d'un bail à construction au profit de la Société KORIC, et ce, dans le cadre de l'opération de transfert du complexe « LE VAUBAN » sur le site de Glain.

L'opérateur souhaite avoir la possibilité d'implanter des surfaces commerciales en liaison directe avec l'activité cinématographique.

Compte tenu de la spécialité du bail à construction (complexe cinématographique) il vous est proposé d'insérer dans le bail à construction, la clause suivante :

« l'implantation de surfaces commerciales en liaison directe avec l'activité du futur complexe cinématographique pourra être autorisée sur le terrain concerné ».

La réalisation de ces implantations nécessitera, bien entendu, la signature d'un avenant au bail à construction et l'octroi des différentes autorisations administratives rendues nécessaires par le contexte réglementaire existant au moment du montage de l'opération.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave votent contre.

Mme Lougarot, M. Larralde votent contre.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.